



### Un résumé des réalisations 2014-2015

Les administrateurs ont pris connaissance des réalisations de la communauté montmorencienne par le biais de l'affichage dynamique numérique (ADN) du Collège qui permet de diffuser des messages à la communauté montmorencienne depuis janvier 2015.

### Les travaux de la Commission des études

Comme recommandé par la Commission des études, le conseil d'administration a :

- approuvé les modifications à la grille de cours de Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (221.D0) et approuvé son nouveau plan de formation;
- approuvé les plans de formation des programmes Arts, lettres et communication, option Cinéma (500.AG) et Arts, lettres et communication, option Communication (médiats) (500.AJ);
- adopté le cahier des cours complémentaires ainsi qu'un nouveau cours, soit Jardin, écologie, art et esthétique;
- autorisé des modifications au programme d'attestation d'études collégiales AEC Prévention des incendies (JCC.07) afin de répondre aux besoins actuels.

Les administrateurs ont également pris connaissance du Bilan annuel 2014-2015 de la Commission des études et adopté la liste de ses membres pour la prochaine année à l'exception des noms des représentants du personnel de soutien et des représentants étudiants.

### Le rapport annuel des départements 2014-2015

La directrice des études a souligné l'ensemble du travail effectué par les départements d'enseignement. Le rapport annuel des départements a été déposé séance tenante.

### La sanction des études

Les administrateurs ont approuvé la liste vérifiée par la registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin qu'il décerne à 590 diplômés un DEC.

Le Collège a également décerné 268 Attestations d'études collégiales.

### Les admissions pour la session automne 2015

La directrice des études informe que plusieurs programmes d'études ont été ouverts au 3<sup>e</sup> tour du SRAM en vue de combler les places disponibles pour la rentrée scolaire de l'automne 2015. Le Collège pourrait accueillir 3700 nouveaux étudiants (1530 en formation technique, 1829 en formation préuniversitaire et 341 en Tremplin-DEC).

### Le rapport Demers

Les administrateurs ont pris connaissance d'un document faisant état de la position de la Commission des études sur le Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale (rapport Demers) et demandant un appui du conseil d'administration du Collège. La direction des études présentera en septembre 2015 les principaux éléments du rapport Demers en vue de permettre un débat éclairé sur le sujet.

### Le Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et étudiants du Collège Montmorency (numéro 17)

Comme exigé, un avis de motion a été présenté au préalable lors de l'assemblée extraordinaire du 3 juin 2015. Les modifications aux articles 2.2, 3.2, 3.2.8 et suivants, 3.3.2 du [Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et des étudiants du Collège Montmorency](#) ont été adoptées. Ces modifications seront en vigueur à la session hiver 2016. Elles visent à préciser des droits à acquitter pour certains cours, par exemple des frais de transport et des frais d'entrée pour des activités comme des excursions, des visites de musée, des pièces de théâtre, des voyages, des vaccins... ainsi que pour du matériel spécialisé et le stage Alternance travail-études. En les intégrant au Règlement, les étudiants pourront dorénavant recevoir les crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

Une augmentation des frais de la télé transaction pour le réaménagement d'horaire dans Col.NET a également été adoptée. Il a été convenu qu'une liste des frais par programme d'études sera remise au conseil d'administration à chaque début de session.

**Le Règlement portant sur les droits de toute nature et autres droits exigibles auprès des étudiantes et étudiants du Collège Montmorency (numéro 18)**

Comme exigé, un avis de motion a été présenté au préalable lors de l'assemblée extraordinaire du 3 juin 2015. Les modifications aux articles 2.2, 3.1, 3.2, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.2.2, 4.2.3 du [Règlement portant sur les droits de toute nature et autres droits exigibles auprès des étudiantes et étudiants du Collège Montmorency](#) ont été adoptées. Les droits de toute nature sont augmentés de 7 \$ par cours et passent à 28 \$. Pour les étudiants à temps complet, les droits actuels de 82 \$ par session sont majorés à 112 \$ à compter de l'hiver 2016.

**Le renouvellement des habits de combat en sécurité incendie**

Un contrat annuel d'un montant de 158 350 \$ a été accordé au plus bas soumissionnaire, Équipements incendie C.M.P. Mayer inc. - L'Arsenal afin de renouveler les vêtements de protection contre les incendies des 310 étudiants du programme de techniques en sécurité incendie. Par ailleurs, la confection des habits de combat des 39 professeurs a été confiée à Aéro-Feu ltée, le plus bas soumissionnaire, pour une somme de 8 880 \$.

**La poursuite des travaux d'agrandissement par le redressement des toits**

Un contrat pour les services professionnels en architecture en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de projet pour l'agrandissement du bloc B arrière et du Bloc C avant a été octroyé à la firme DKA + YWA Architectes en consortium.

La firme Bouthillette Parizeau inc. s'est vue pour sa part confier le contrat pour les services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de ce nouveau chantier.

Enfin, la firme MLC a obtenu le contrat pour les services en ingénierie de la structure.

Ces trois firmes étant retenues en fonction de critères de qualité, le paiement des honoraires professionnels se fera conformément aux décrets 1447-93 et 1235-87.

Un appel d'offres pour retenir les services d'un entrepreneur sera fait en janvier 2016 pour des travaux à exécuter à l'été 2016.

**L'auditeur externe**

Les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ont été retenus pour effectuer le mandat d'audit de l'année se terminant le 30 juin 2015 pour un montant de 23 000 \$.

**L'enveloppe MAOB**

Le comité chargé d'analyser les demandes des départements et des services pour les allocations du MAOB 2015-2016 (enveloppe réservée au mobilier, à l'appareillage, à l'outillage et à la bibliothèque) de l'ordre de 2 023 729 \$ a alloué une somme de 1 933 990 \$. Il s'agit d'une augmentation de 200 000 \$ par rapport à la somme investie l'année précédente.

**Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015-2016**

Le budget de fonctionnement du Collège pour la prochaine année est de l'ordre de 68 765 733 \$. Malgré une sixième compression imposée par le ministère de l'ordre de 1 148 920 \$, le budget de fonctionnement est un budget équilibré. Le déficit de 200 000 \$ est en effet comblé par un transfert du solde de fonds de l'année 2013-2014.

[La démarche budgétaire et les grandes orientations](#)

ont été présentées par le directeur général.

Il a informé sur :

- l'impact budgétaire sur les effectifs de l'ordre de 500 000 \$;
- l'augmentation de la vignette de stationnement annuelle (170 \$ à 200 \$) et de la vignette de session (78 \$ à 100 \$) et du stationnement de jour pour les visiteurs (7 \$ à 10 \$) à compter du 29 août 2015 pour un impact global de l'ordre de 200 000 \$;
- l'augmentation des revenus de l'ordre de 250 000 \$ (droits de toute nature, frais pour la modification des horaires, ajustement de tarifs pour des cours d'éducation physique, frais pour le programme alternance travail-études);
- les autres mesures de l'ordre de 120 000 \$ comme une réduction du budget de perfectionnement, l'optimisation des services tels que la réorganisation de l'imprimerie, la réduction de l'horaire d'ouverture du comptoir postal, le regroupement et la distribution du courrier dans le pigeonnier des départements d'enseignement, l'interruption de l'impartition de l'archivage pour l'année 2015-2016, la révision de l'organisation du travail des techniciens de travaux pratiques (TTP), les mesures

quant aux heures supplémentaires, au remplacement et aux ouvertures de postes en cours d'année et à la réduction du temps de travail, la diminution du nombre et des coûts des événements.

Dans ce contexte budgétaire, la Fondation du Collège Montmorency contribuera pour 70 000 \$ aux centres d'aide et au financement du tutorat.

Par ailleurs, le budget d'investissement de 5 millions de \$ a été adopté par le conseil d'administration.

#### **La déclaration du dirigeant d'organisme**

Le conseil d'administration a autorisé le directeur général à signer la déclaration du dirigeant d'organisme confirmant que le Collège n'a demandé aucune autorisation au Conseil du trésor au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics.

#### **Le calendrier des réunions**

Le directeur général dépose un projet de calendrier de réunions 2015-2016 pour le conseil d'administration et le comité exécutif.

#### **La réussite des étudiantes et des étudiants**

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté fait le bilan de l'engagement étudiant et des prix obtenus pendant l'année.